

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-046

Séance du 17 septembre 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE DIX-SEPT SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ
Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : FAVIER Alexis (pouvoir à Antoine PAUGET),
GINAS Frédérique (pouvoir à Sandrine COURTOIS).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

OBJET : Échéance du contrat de location des copieurs multi fonctions : choix du fournisseur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de renégocier le contrat de location des copieurs qui arrive à échéance fin janvier 2025 si dénonciation avant le 31 octobre 2024.

Le fournisseur actuel et depuis de longue date est la société KOESIO de Valence qui a une agence à Saint-Denis-Les-Bourg. Depuis 2019, le parc de copieurs de la marque SHARP est composé d'un copieur couleur neuf utilisé par le secrétariat et d'un copieur noir et blanc reconditionné mis à disposition des associations.

Les frais de location et de maintenance facturés incluent un engagement d'un nombre minimum de copies noir et blanc et couleur.

M. le Maire présente le tableau récapitulatif de la situation actuelle :

Matériel	Volume moyen par trimestre	Coût copie suppl.	Forfait trimestre inclus dans	Coût Maintenance	Location / 21 trimestres	Total trimestre
Sharp 2651 couleur (26 pages/mn)	4 050 copies noires	0,0045	132,00 €	180,42 €	340,80 €	521,22 €
	4 000 copies couleur	0,045				
Sharp noir&blanc	Gratuit					
	Soit total par mois HT 173,74 € Soit total par mois TTC 208,49 €				Total Trimestre	521,22 €
					Total année	2 084,88 €
					Total TTC	2 501,86 €

M. le Maire précise que la location est réglée à une société tierce (BNP Paribas).

M. le Maire ajoute que le rachat des trimestres restants jusqu'à la fin de contrat est possible moyennant :

Rachat contrat au 30/10/2024	1 trimestre	521,22 €	Rachat contrat au 01/10/2024	2 trimestres	1 042,44 €
	Pénalité 10 %	52,12 €		Pénalité 10 %	104,24 €
	Frais restitution	400,00 €		Frais restitution	400,00 €
	Total HT	973,34 €		Total HT	1 546,68 €
	Total TTC	1 168,01 €		Total TTC	1 856,02 €

M. le Maire présente les différentes offres des trois sociétés rencontrées ainsi que leur comparatif :

Fournisseur		HT	Gain HT	TTC	Gain TTC
Koesio		1 880,00 €	204,88 €	2 256,00 €	245,86 €
Avenir Bureautique	Offre 1	2 560,00 €	-475,12 €	3 072,00 €	-570,14 €
	Offre 2	2 180,00 €	-95,12 €	2 616,00 €	-114,14 €
	Offre 3 proposée	1 828,00 €	256,88 €	2 193,60 €	308,26 €
	Offre 3 projetée (-8,90 € / trimestre)	1 792,40 €	292,48 €	2 150,88 €	350,98 €
Canon	Offre proposée	1 224,00 €	860,88 €	1 468,80 €	1 033,06 €
	Offre projetée (+34,25 € / trimestre)	1 361,00 €	723,88 €	1 633,20 €	868,66 €

M. le Maire précise que l'ensemble des prestataires travaillent avec une société de leasing pour la location du matériel, que l'engagement est pour une durée de 21 trimestres et que la commande de consommable est automatique. Le nombre de copies du compteur est désormais récupéré automatiquement alors qu'une déclaration doit être effectuée actuellement. L'engagement du nombre de copie est plus faible pour la société CANON avec un prix identique pour les copies supplémentaires.

En cas de changement de fournisseur, le contrat devra être dénoncé trois mois avant auprès de la société KOÉSIO et de BNP Paribas.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le choix de la société CANON pour la location d'un copieur couleur pour le secrétariat de la mairie et d'un copieur noir et blanc pour la mise à disposition des associations pour une durée de 21 trimestres pour un montant HT de 1 224 € par an, soit un montant TTC de 1 468,80 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention,

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20240917-D01364-2024-046-DE
Date de réception : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024

ACCEPTE le choix de la société CANON pour la location d'un copieur couleur pour le secrétariat de la mairie et d'un copieur noir et blanc pour la mise à disposition des associations pour une durée de 21 trimestres pour un montant HT de 1 224 € par an, soit un montant TTC de 1 468,80 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 17 septembre 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

